

COURS DE CITOYENNETÉ**« Décret philo » dépose un recours**

Le collectif « Décret philo » réunit des profs de cours philosophiques (morale, religions islamique, catholique, protestante et orthodoxe). Défendu par M^r Frédéric Krenc, il vient de saisir la Cour constitutionnelle pour y faire annuler le décret fondant le cours de philosophie et de citoyenneté (EPC). En cause ? Le fait que, pour enseigner l'EPC, il faut détenir un diplôme de bachelier. Les profs de morale l'ont, en général, au contraire des profs de religion (80 % d'entre eux ne l'ont pas). Ils se sentent, dès lors, discriminés.

P. BN